

## **RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE** **(14 Novembre 2016)**

En vertu de l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, il me fait plaisir de vous présenter la situation financière de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

### **1-ÉTATS FINANCIERS 2015 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

Les états financiers pour l'année 2015 ont été vérifiés par la firme Goudreau Poirier Inc., société de Comptables Professionnels Agréés. À leur avis, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats des activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les revenus courants de l'exercice financier 2015 ont été de 18 358 342\$, alors que les dépenses de fonctionnement et les affectations financières s'élevaient à 17 177 377\$, générant ainsi un surplus de 1 180 965\$. Les en-lieux de taxes provinciales ont été plus élevées de 656 000\$, à cause d'ajustements rétroactifs à l'année 2013, et les droits de mutation immobilière ont dépassé les prévisions budgétaires par un montant de 279 000\$.

### **2-PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS – RÉALISATIONS 2015 ET SITUATION AU 31 OCTOBRE 2016**

Le programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017 prévoyait des dépenses de l'ordre de 5 934 000\$ en 2015. Les investissements en projets d'immobilisations liés à ce programme se sont chiffrés à 5 556 827\$. Les projets majeurs incluaient la réfection de l'Avenue Garden City et l'aménagement d'un carrefour en "T" à la sortie 41 de l'autoroute 40. Les coûts de réfection de la rue Sainte-Anne, inclus dans les programmes triennaux d'années antérieures à 2015, se sont élevés à 301 897\$.

Le programme triennal de 2016-2017-2018 anticipait des nouveaux projets d'immobilisations d'une valeur de 2 618 500\$ en 2016.

De ce montant, des dépenses en immobilisations totalisant 524 889\$ ont été comptabilisées à la fin du mois d'octobre. Nous n'avons pas engagé une portion importante des dépenses planifiées pour l'année 2016. Le Plan Triennal d'Immobilisations a été adopté de façon tardive et certains appels d'offres ont généré des soumissions de prix très élevés. Certains autres projets, tels le drainage dans le Secteur Nord, ont été reportés à l'an prochain. Nous anticipons des dépenses additionnelles d'environ 550 000\$ d'ici la fin de l'année. Par ailleurs, les travaux de réfection routière de la rue Sainte-Anne ont occasionné la comptabilisation de dépenses additionnelles de 243 412\$ dans les dix premiers mois de l'année 2016. Les travaux sont complétés.

### **3-RÉMUNÉRATION DES ÉLUS**

Selon le règlement 706 de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, le maire reçoit un salaire annuel de 23 645\$ pour l'année 2016 alors que les conseillers obtiennent un montant de 7 882 \$. De plus, le maire et les conseillers de la Ville ont droit à une allocation annuelle de dépenses exempte d'impôt, au montant suivant :

Pour le maire : 11 822\$

Pour les conseillers : 3 941\$

En vertu dudit règlement, la rémunération totale pour l'année 2016 est de 35 467\$ et 11 823\$ pour le maire et chacun des conseillers, respectivement.

Le maire reçoit en plus une rémunération de 11 120\$ et une allocation de dépenses de 4 394\$ pour siéger comme membre du Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal. En plus, à titre de vice-présidente de la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal (nommée dans cette fonction le 27 mars 2014), elle reçoit 556\$/séance, jusqu'à concurrence d'un maximum de 16 680\$/année **pour l'ensemble des commissions de l'agglomération**. En date du 31 octobre, elle avait assisté à 4 séances depuis le début de l'année. Il y a aussi une rémunération additionnelle à titre de membre de la Commission sur le transport et les travaux publics, au montant de 278\$/séance. En date du 31 octobre, elle avait assisté à 11 séances depuis le début de l'année. En plus, Il y a une rémunération à titre de vice-présidente de la Commission sur l'examen des contrats, au montant de 556\$/séance. En date du 31 octobre, elle avait assisté à 18 séances depuis le début de l'année.

### **4-INDICATIONS PRÉLIMINAIRES SUR LES RÉSULTATS FINANCIERS DE L'ANNÉE 2016**

Le budget 2016 prévoyait des revenus totaux de 17 656 504\$ et une affectation au surplus non-affecté 2015 de 357 700 \$ pour un total de 18 014 204 \$. Nous anticipons des revenus d'environ 17 478 000\$ (99,0 % des revenus budgétés),

**avant un revenu exceptionnel de 3 000 000\$, résultant du transfert de juridiction de l'hôpital.**

Nous anticipons que les dépenses et affectations encourues en 2016, seront de l'ordre de 17 825 266\$, alors qu'elles étaient budgétées à 18 014 204 \$. Nous prévoyons ainsi générer un surplus approximatif de 2 653 000\$, qui sera affecté au transfert de l'hôpital, conformément à l'entente avec le gouvernement du Québec, datée du 29 juillet 2016.

## **5-ORIENTATIONS GÉNÉRALES POUR LE BUDGET 2017**

La préparation du budget pour l'exercice débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 est actuellement en cours. Le cadre budgétaire est en lien avec la rigueur des années passées, ayant comme objectif principal minimal le maintien des services présentement offerts aux citoyens. Tous les membres du conseil municipal sont impliqués dans le processus et nous respecterons la capacité de payer des contribuables.

En effet, suite au transfert de juridiction de l'hôpital Sainte-Anne en avril 2016, la Ville, le 29 juillet dernier, a conclu une entente de compensation financière avec le gouvernement du Québec. Cette entente vise à pallier pour les trois (3) prochaines années les pertes fiscales résultant du transfert de l'hôpital Sainte-Anne.

Un nouveau rôle d'évaluation sera en vigueur, couvrant les années 2017 à 2019. Une session publique d'information sur le budget de l'année 2017 est prévue cette année, avant l'adoption anticipée au mois de décembre 2016.

## **6-LISTE DES CONTRATS**

Toujours conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, je dépose en annexe la liste des contrats de plus de 25 000 \$ conclus par la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue depuis le 1er novembre 2015 jusqu'au 31 octobre 2016.

Paola Hawa  
Maire – Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue